



REGLEMENT DU SALON DES COLLECTIONNEURS

du 18 mars 2018

Article 1 : Ce salon est organisé par l'Amicale Philatélique de la Dordogne, au Centre Culturel La Fabrique, rue Amiral Courbet à Saint-Astier.

Le présent règlement s'appliquera à chaque exposant (particulier, négociant, association).

La participation à cette manifestation entraîne l'acceptation de ce règlement.

Article 2 : Les réservations devront obligatoirement être accompagnées du règlement par chèque libellé à l'ordre de "APDD".

Le chèque sera présenté à l'encaissement le jour suivant la manifestation. Les désistements devront être dûment justifiés.

Les emplacements seront attribués dans l'ordre de réception des bulletins d'inscription.

Article 3 : Les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription sans en avoir à justifier le motif.

Les organisateurs se réservent le droit de disposer des emplacements qui ne seront pas occupés à partir de 9 heures.

Article 4 : Les locaux seront ouverts au public le dimanche de 8h30 à 17h30.

L'entrée est gratuite.

Les exposants pourront installer leur matériel à partir de 6h30 et ne devront pas procéder à leur retrait avant l'heure de la fermeture au public.

Selon la réglementation concernant les foires et déballage, un registre sera établi pour tous les exposants qui devront présenter une pièce d'identité lors de la mise en place.

Article 5 : Les objets exposés restent sous la responsabilité des exposants, l'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol, ou détérioration. Les exposants déclarent renoncer à tout recours contre l'organisation et déclarent être couverts par leur propre assurance.

Article 6 : Il est strictement interdit de fumer dans la salle d'exposition.

Le Président du Comité d'organisation

Jean-Marie Valdenaire